



Objet : Portail Familles

Chers parents,

La fin de l'année approche et déjà il nous faut penser à la rentrée prochaine.

A partir de septembre, les inscriptions de vos enfants ne pourront se faire que via le « portail familles », aussi bien pour les services périscolaires du matin et du soir, le restaurant scolaire que les mercredis.

Pour pouvoir inscrire vos enfants, vous devrez rentrer toutes les informations nécessaires (si ce n'est pas déjà fait) et fournir les pièces obligatoires suivantes :

- Attestation d'assurance scolaire 2023 2024
- Attestation de quotient familial (CAF)
- Vaccins à jours (pour ceux qui l'ont déjà mise sur le portail, pas besoin de le refaire)

L'absence de ces documents obligatoires empêchera toute inscription à nos services.

Modalités d'inscriptions et de désinscriptions :

-Périscolaire, jusqu'à 19h la veille.

-Mercredi, jusqu'à 23h59 le dimanche avant le mercredi voulu.

-Restaurant scolaire, jusqu'à 23h59 3 jours avant le jour voulu (les commandes peuvent être modifiées 48h à l'avance).

En cas de besoin, nous organisons une permanence aux Tilleuls du 28 août au 01 septembre 2023 de 9h00 à 12h00. Nous vous aiderons à rentrer vos dossiers et vous pourrez nous fournir vos pièces administratives.

Nathalie BOILEAU
Adjointe Enfance Jeunesse

Thomas HELLIO
Directeur des services périscolaire